

COMMUNE DE CERVON PV du Conseil Municipal du 13 décembre 2023

L'an 2023, le 13 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cervon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Fabien SANSOIT Maire,

Présents : M. Fabien SANSOIT, Maire, MMES Marie-Agnès CORDILLOT, Michelle GUDIN, Catherine SAUVAT, MM. Pascal BERTIN, Jacques MARTIN, Charles HALM, Yves PETRE,

Quorum : calcul du quorum $15:2=8$ (nombre arrondi à l'entier supérieur). (Les conseillers municipaux absents, même s'ils ont délégué leur droit de vote à un collègue, n'entrent pas dans le calcul du quorum).

Le quorum étant atteint avec 8 présents au moment de l'ouverture de la séance, le conseil municipal peut délibérer valablement.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Nicolas BOITEUX → M. Jacques MARTIN, Mme Monique LANTIER-DUCOURET → Mme Michelle GUDIN, M. Dominique ROY → M. Charles HALM, M. Alexandre SAINT-JOST → M. Fabien SANSOIT,

Absents excusés : Mme Alexandra TAUPIN, M. Baptiste TAUPIN

Secrétaire de séance : Mme Catherine SAUVAT

Ordre du jour :

- Décisions prises en commissions
- Restauration de l'église
- Aménagement de la place - AVP -subventions
- Personnel - instauration prime exceptionnelle de pouvoir d'achat
- Motion – retour du centre 15 dans la Nièvre
- Legs à la commune
- Vente de terrain
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 18 octobre 2023

Mme SAUVAT donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 18 octobre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal.

I – Décisions prises en commissions

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Dans le cadre du **projet d'aménagement de la place :**
 - autorise **M. le Maire à demander la DETR 2024 au taux de 40 % pour un montant des travaux et de la maîtrise d'œuvre de 340 124,88 € TTC**
 - après consultation et analyse des offres par la commission des travaux, **attribue la maîtrise d'œuvre à l'atelier POLIS, associé aux bureaux "Fais la Ville" et "Terr&Am" pour un montant de 27 500 € jusqu'à 250 000€ de travaux**
 - autorise **M. le Maire à signer le devis d'un montant de 1861, 44 € pour réaliser le levé topographique.**
- **Donne son accord pour prendre la décision modificative suivante :**
 - virement de 33 000€ du compte *investissement voirie* D2152-260 vers *aménagement de la place* D2031-266

- **Autorise M.le Maire à signer le devis d'un montant de 2038,30 € HT de Hervé Thermique pour une intervention début janvier en raison d'un problème de chauffage dans les logements de l'école élémentaire**

II – Restauration de l'église

- **Subventions**
M. le Maire fait un point sur les demandes de subventions en cours pour les travaux de la deuxième tranche
 - Dans le cadre de la deuxième phase du contrat cadre, une aide plafonnée à 20 000 € a été sollicitée auprès du Conseil Départemental.
 - le dossier déposé en avril 2022 auprès de *La Sauvegarde de l'art français* a été égaré par les services de la fondation. Un dossier doit être renvoyé. Fabienne Cardot, membre du bureau de l'association *Cervon Patrimoine* est intervenue auprès de la présidente de la fondation afin d'obtenir son soutien.
- **Réunion de chantier le 8 novembre** : A l'occasion de cette réunion, la présence de nouveaux champignons a été constatée. Un diagnostiqueur sera missionné pour un coût de 415 €.
- Le **démarrage des travaux** est décalé au 8 janvier 2024
- Le **démontage des vieilles armoires** doit être terminé avant le début des travaux.
- M.le Maire prendra un **arrêté pour la fermeture de la rue Saint Barthélémy**.
- **Autorisation basse-vie** : Les ouvriers seront autorisés à utiliser les toilettes publiques.
- 150 000 € de travaux pourront être réalisés par des personnes en insertion.
- **Le contrat d'emprunt a été signé auprès du Crédit Agricole Centre Loire**.
Le taux est arrêté à celui qui était fixé à la date de la délibération.

III – Aménagement de la place – AVP - subventions

- **Présentation de l'AVP (avant-projet)** :
M. le Maire présente l'AVP qui s'articule autour de :
 - la stratégie d'usage : espaces piétons / espaces pouvant être circulés / espaces carrossables
 - la stratégie végétale : pieds de murs végétalisés / pieds d'arbres plantés / massifs de vivaces
 - la matérialité du projet : des matériaux clairs, poreux et une palette végétale
- **Estimation des travaux**
Le projet se compose d'une tranche ferme et de 3 options.

Tranche ferme	Option 1	Option 2	Option 3
Enrobé/béton désactivé : 307 986 € HT	77 159 € HT	75 168 € HT	75 000 TTC
Enrobé/stabilisé : 275 423 € HT			

Le montant de la maîtrise d'œuvre devrait s'élever à 32 138,88 €.

Le projet sera soumis à l'architecte des bâtiments de France.

- **Plan de financement**

La dépense totale s'élèverait à 340 124, 88 € (travaux et maîtrise d'œuvre).

Les recettes prévues sont :

- 40% de DETR soit 136 049,95€
- 20% de la région par le contrat de Pays soit 68 024,97 €
- 10% par le Contrat Cadre (Département) soit 34 012,49 €
- 10% par les amendes de police soit 34 012, 49 € (montant calculé d'après le devis sur ce qui concerne la sécurité)
- 20 % restants financés par autofinancement (budget investissement ou voir avec les affouagistes)

Une ligne de trésorerie est à prévoir.

- **Levé topographique** : Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer le devis de "Terr&Am" d'un montant de 1861, 44 € pour réaliser le levé topographique.
- **APD (avant-projet définitif)** : La prochaine étape du projet est l'élaboration de l' APD.

IV – Personnel - instauration prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

M. le Maire présente le dispositif ainsi qu'une simulation pour les 6 agents de la commune avec une base de 500 € pour un titulaire à temps complet (25 heures).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'octroyer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents sur la base de 600 € pour un emploi à temps complet de 35 heures.

Elle sera versée en une seule fois, en janvier, sur le budget 2023.

V – Motion – retour du centre 15 dans la Nièvre

M. le Maire donne lecture de la motion concernant le retour du centre 15 dans la Nièvre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord pour prendre la motion concernant le retour du centre 15 dans la Nièvre.

VI – Legs à la commune

En attente de conseils d'un notaire, **le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **accepte à titre conservatoire le legs de livres** dans le cadre de la succession de Mme Gisèle Boureau.
- **accepte à titre conservatoire le don de deux parcelles** en Nandou par M. Bernard Merle.

VII – Vente de terrain

M. le Maire présente la demande de M. et Mme Gascard concernant l'achat d'une parcelle (n°15) d'une superficie de 2870 m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord pour la vente de la parcelle n°15. M.le Maire se renseignera sue les tarifs.

Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

VIII – Questions diverses

- **Demande de disponibilité** : M. le Maire fait part de la demande de disponibilité de Mme Louise Jan pour un an renouvelable, à partir du 2 mars 2024.
Un poste sera donc à pourvoir (agent de restauration et entretien des locaux communaux). Il serait souhaitable que la personne recrutée effectue un mois avec Mme Jan avant sa prise de fonction.

Si aucun agent n'a pu être recruté à la date du 2 mars, une organisation sera à envisager avec la cantine de Corbigny avec une personne au service.

- **Mise en disponibilité pour raison administrative** : Mme Lacour est mise en disponibilité pour raison administrative. Le contrat de remplacement de Mme Lanoy est prolongé.
- **Entretiens d'embauche** : dans le cadre du recrutement d'un agent communal, les entretiens auront lieu mercredi 20 décembre ou samedi 23 décembre.
- **Commission RIFSEEP** :
M.le Maire rend compte de la première réunion qui a eu lieu le 14 novembre. Les différentes fiches de poste des agents ont été étudiées.
Une deuxième réunion est prévue mardi 9 janvier à 17 h.
- **Commission des chemins ruraux**
M. le Maire rend compte de la rencontre avec M. Grangier de l'association « Tous en chemin rural » qui a eu lieu le 3 novembre.
M. Grangier a présenté les actions de l'association. Il a signalé les points de vigilance concernant les chemins ruraux sur la commune (au-dessus du fourneau de Cuzy et route de Lormes).
Les conseillers présents et M. Grangier se sont ensuite rendus dans le bois du Gué Boussard ainsi que dans le bois à la limite Cervon/Montreuil.
Deux prochains rendez-vous auront lieu entre le 25 décembre et le 1er janvier 2024.
- **Loi d'accélération énergétique** : La date limite de définition des zones, initialement fixée au 31 décembre, a été repoussée en mars.
Une réunion est prévue avec M. Chateau..
- **Villages d'avenir** : La candidature de la municipalité a été retenue pour la deuxième vague de projets.
- **Bail emphytéotique**: M.le Maire présente un courrier du SIEEEN concernant l'électricité produite par les panneaux solaires des toitures des pavillons. Un bail emphytéotique doit être conclu.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de conclure un bail emphytéotique avec la SEM pour la parcelle ayant la référence cadastrale 047000ZN0072 et autorise M. le Maire à accomplir tout acte nécessaire concernant ce dossier.
- **Demande de l'école Saint-Léonard** : M. le Maire fait part d'une demande de l'établissement Saint Léonard de participation à ses dépenses de fonctionnement matériel, des enfants de la commune étant scolarisés dans cet établissement. Le Conseil Municipal rappelle que la commune de Cervon a une école primaire de la toute petite section au CM2 avec une cantine et une garderie le matin et le soir. Pour ces raisons il s'oppose à la demande d'aide financière.
- **Génération villages**:
M.le Maire donne lecture d'un courrier de M. Bazin, Président du Conseil Départemental, concernant le programme d'accompagnement « 100 épiceries dans 100 villages ».
Dans notre village se pose la question de la reprise du bar-restaurant. Une réflexion est à engager (reprise par un privé/ rachat par une SEM et location à un gérant / projet participatif ...)
- **Arbres dangereux dans l'allée du cimetière** :
M. Martin signale un arbre couché dans l'allée du cimetière. D'autres arbres de l'allée semblent en mauvais état. Des demandes de devis pour vérifier l'état sanitaire des arbres seront faites.
- **Eclairage à Lantilly** : Mme Sauvat fait part de la demande de M. Ramillon concernant l'éclairage public à Lantilly et la possibilité de décaler les horaires d'éclairage. La demande sera prise en compte.

- **Déchets au cimetière:** Concernant la mise en place de pancartes concernant le tri des déchets au cimetière, M. le Maire prendra contact avec la DDT pour faire réaliser des pancartes avec logos.
La réduction ou la réorganisation des bacs est aussi à prévoir.
- **Vœux de la municipalité :** La cérémonie aura lieu le 6 janvier 2024 à 19 h.
Prévoir les différents achats et les récompenses des diplômés.
- **Fleurissement :** Des bons d'achats chez les fleuristes de Corbigny seront offerts aux lauréats récompensés par la commune.

Dates à venir :

- vœux de la municipalité : samedi 6 janvier à 19 h
- commission RIFSEEP: mardi 9 janvier à 17 h
- Prochain conseil municipal : mercredi 31 janvier à 20 h

La séance est levée à 00 h 15